

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	6 (1930-1931)
Heft:	1
Rubrik:	Billet du jour

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Billet du jour

Les morts vont vite, a-t-on coutume de dire. En effet, ceux qui sont tombés dans notre armée en accomplissant leur devoir durant la grande guerre ne vivent pas toujours dans la mémoire de leurs frères d'armes ou de leurs amis. On, parle d'eux de temps à autre, on évoque un vague souvenir . . . et c'est tout! Il faut pourtant davantage! Et c'est pourquoi quelques courageux ont fondé il y a déjà quelques années la société «In memoriam». Son but? Faire revivre dans nos coeurs ceux qui ne sont plus et aider les femmes, les parents et les enfants des soldats morts au service de la patrie. Que voilà une noble tâche, mais combien ingrate aussi! Il faut sans cesse solliciter le grand public, intéresser ceux-ci ou ceux-là au sort de malheureux le plus souvent inconnus. La charité se lasse! On veut bien faire un sacrifice une fois, deux fois . . . par esprit patriotique surtout mais on en a vite assez! Pourtant combien de bonnes œuvres peut-on faire dans ce domaine de «In memoriam»! Ceux qui ont vraiment vécu les heures tragiques de 1914 à 1918 répondent encore volontiers à l'appel des promoteurs du mouvement d'entre-aide; mais comme on l'a dit à la récente réunion du comité à Lausanne, les jeunes générations pensent moins que leurs aînés aux choses du pays: les sports, les plaisirs prennent plus de place dans leur esprit que les spéculations politiques ou patriotiques. A chaque âge sa tournure de pensée, mais on doit réagir avec énergie contre ceux qui pratiquent un individualisme dangereux. C'est avec de telles théories que le bolchévisme a pu prendre corps. Il faut, c'est de toute nécessité, que les jeunes comme les vieux **se souviennent**; des soldats suisses sont tombés sous les plis de notre drapeau et ont laissé dans le besoin, parfois même dans la misère des êtres aimés! C'est à eux sur-

tout, plus qu'aux morts, qu'il faut penser. Les veuves et les orphelins des soldats appartiennent à l'armée. L'armée doit les secourir. Et chez nous l'armée c'est tout le monde. Bâle, Genève, Vaud et Neuchâtel seuls étaient représentés récemment à Lausanne: Valais s'était fait excuser. Pourquoi dans une telle occurrence n'y a-t-il pas l'unanimité des 22 cantons suisses? La mort ne considère pas la cocard du képi et devant les nécessités de la vie il n'y a que des Suisses à secourir. Hélas! tant que l'Europe aura l'esprit de haine, nous aurons besoin de notre chère armée . . . mais nous aurons aussi besoin de «In Memoriam» c'est-à-dire d'hommes dévoués qui sacrifient leur temps, leurs peines et leur argent aussi pour que ceux qui souffrent soient soulagés! Vous savez déjà que dans les secours distribués on comprend aussi les parents des soldats morts après la guerre en période d'instruction ou de manœuvres. C'est dire que «In memoriam» fait l'impossible pour répondre à tous les appels. Les œuvres sociales de l'armée comme les commandants des grandes unités sont déjà tout acquis à cette noble activité; tous sont d'accord pour permettre d'intensifier la propagande en faveur de ce groupement charitable. Des dons importants ont déjà été faits non seulement par des particuliers mais aussi par des «Amicales» de soldats qui ne veulent pas oublier les camarades tombés au champs d'honneur. Il faut sans cesse augmenter le nombre des membres payant des cotisations, modestes du reste; il faut faire comprendre partout le bel idéal de «In memoriam». — Ceux qui pour aider l'armée par tous les moyens et en chaque circonstance auront sacrifié quelque chose en son nom, tous ceux-là auront bien mérité du pays; et ils auront bien mérité deux fois quand ils auront aidé matériellement et moralement ceux qui sont dans le besoin!

D.



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich - Telephon 57.030
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof, Paketadresse: Sihlstrasse 43 Zürich 1

Remarques concernant l'exécution de concours d'exercice du marche

par M. le Capitaine Hans Eberhard, Soleure.

Il serait fructueux pour les sections d'exécuter avec leurs membres, en dehors des exercices ci-dessus mentionnés, le programme «F» au complet, soit: «L'estimation de distances» d'après le Règlement de tir de 1916. Les belles soirées d'été peuvent très bien être utilisées à cet effet.

Pour la marche par trois routes différentes, le nouveau règlement ne fixe pas un nombre déterminé de kilomètres à parcourir et le partage des hommes en trois groupes d'égale force a aussi été supprimé. L'expérience a prouvé que dans l'intérêt de l'instruction de l'ensemble des participants il était utile de changer, aussi souvent que possible, le chef de groupe au cours de l'exercice. On peut également former plus de trois groupes lorsque la nature du terrain s'y prête. En plaine par exemple, où l'on trouve beaucoup de routes parallèles. Si le chemine-

ment se fait par un grand nombre de routes, il y aura d'autant plus de sous-officiers appelés à commander et ceci au bénéfice de l'instruction militaire.

Si le détachement comprend des artilleurs on les chargera de la reconnaissance de chemins, avec rapport sur leur praticabilité pour leur arme, en se basant naturellement sur les prescriptions militaires y relatives. On appliquera le même programme pour les sous-officiers d'autres troupes attelées. Il sera facile aussi de trouver des tâches spéciales et du travail en suffisance pour les sous-officiers du génie.

Pour la conduite de patrouilles, sur une distance d'environ 5 km., on s'est basé sur l'expérience acquise au concours de patrouilles pour l'infanterie des Journées suisses de sous-officiers. Les bons marcheurs, les jeunes hommes s'intéresseront particulièrement à ces exercices. Pour ce genre de courses, et pour ne pas handicaper les participants plus âgés, on pourra faire une distinction entre les patrouilles de l'élite, landwehr et landsturm. On pourra prescrire un parcours plus long pour les jeunes classes d'âge. L'expérience et l'initiative peuvent